



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Rapport de maintenance ANSSI-CC-2011/20-M01

Cryhod version 2 build 234
Certificat de référence : ANSSI-CC-2011/20

Paris, le 12 juillet 2013

*Le directeur général de l'agence nationale
de la sécurité des systèmes d'information*

[Original signé]

Patrick Pailloux



1. Références

- a) [MAI] Procédure MAI/P/01 Continuité de l'assurance ;
- b) [ST] « Cible de Sécurité Cryhod, Critères Communs niveau EAL3+ », référence PX109266, version 2 révision 5 ;
- c) [CER] « Rapport de certification Cryhod, version 2.0, build 200 », référence ANSSI-CC-2011/20 du 13 juillet 2011 ;
- d) [IAR] « Cryhod, version 2.0 - Rapport d'analyse d'impact Cryhod 2.0 build 234 », référence PX134411, révision 1.1 ;
- e) [SOG-IS] « Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates », version 3.0, 8 Janvier 2010, Management Committee ;
- f) [CC RA] Arrangement on the Recognition of Common Criteria certificates in the field of information Technology Security, May 2000.

2. Identification du produit maintenu

Le produit maintenu est le logiciel « Cryhod, version 2.0, build 234 » développé par la société Prim'X Technologies.

Le produit « Cryhod, version 2.0, build 200 » a été initialement certifié sous la référence ANSSI-CC-2011/20 (référence c).

3. Description des évolutions

Le rapport d'analyse d'impact de sécurité (référence d) mentionne que les modifications opérées correspondent à des corrections d'anomalies et à des améliorations/optimisations n'impactant pas la sécurité du produit.

Cette version maintenue permet l'utilisation du jeu d'instructions AES de certains processeurs. Cette capacité, désactivée par défaut, ne doit pas être activée pour utiliser le produit dans les conditions de sa certification initiale.

4. Fournitures impactées

Suite à cette maintenance, les fournitures suivantes ont également été mises à jour depuis le certificat initial :

[CONF]	« Liste de configuration Cryhod version 2.0 Build 234 », référence PX137417.
[GUIDES]	- « Guide d'installation Cryhod version 2.0 », référence PX113302, révision 9 ; - « Guide d'utilisation Cryhod version 2.0 », référence PX113301, révision 14.
[ST]	Cible de Sécurité Cryhod, Critères Communs niveau EAL3+ référence PX109266, version 2, révision 6.

5. Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact **mineur**.

Le niveau de confiance dans cette nouvelle version du produit est donc identique à celui de la version certifiée, à la date de certification.

6. Avertissement

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une ré-évaluation ou une surveillance de la nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

7. Reconnaissance du certificat

Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : « Assurance Continuity : CCRA Requirements, ref. CCIMB-2004-02-009, version 1.0, February 2004 ».

Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord¹, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique jusqu'au niveau ITSEC E3 Elémentaire et CC EAL4. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CC RA [CC RA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires², des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL4 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



¹ Les pays signataires de l'accord SOG-IS sont : l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

² Les pays signataires de l'accord sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, la République de Corée, la République Tchèque, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède et la Turquie.